



RENDEZ-VOUS CITOYEN DU 22 FÉVRIER 2021

En présence de :

Yasmine BOUAGGA, maire du 1^{er} arrondissement de Lyon,

Valentin LUGENSTRASS, 10^{ème} adjoint à la Ville de Lyon en charge de la Mobilité – Logistique Urbaine et des Espaces publics –

Laurent HUGUES, 1^{ère} adjointe Transition écologique et de la démocratie

Jean-Christian MORIN, 2^{ème} adjoint Ville apaisée, Mobilité, Sécurité, à la mairie du 1^{er} arrondissement

Norbert KELLER-MAYAUD, Directeur de la Mobilité Urbaine (DMU), Ville de Lyon

Yan PACHOT, technicien stationnement à la DMU, Ville de Lyon

Céline MAROLLEAU, responsable Stationnement, Modes actifs et Livraisons, Ville de Lyon

Introduction de Madame la Maire et déroulé de la réunion



Présentation
« Stationnement »
Jean-Christian
MORIN

Présentation
« Stationnement »
Yan PANCHOT

Temps de
discussion
« Stationnement »

Présentation
« Végétalisation,
Forêt urbaine »
Laurence HUGUES

Temps de
discussion
« Végétalisation,
Forêt urbaine »

Autres sujets...
Conclusion
générale

Yasmine BOUAGGA, maire du
1^{er} arrondissement de Lyon



**Présentation « Stationnement » pour la Mairie du 1^{er} arrondissement
– Jean-Christian MORIN & Valentin LUGENSTRASS –**

Réunion publique

Le stationnement sur voirie dans le 1er arrondissement

22 février 2021

Etat de la situation du stationnement dans le 1er arrondissement

Offre et Demande de stationnement

OFFRE:

7 317 places au total dont :

→ **3 100 places sur voirie** dont :

- 1800 places payantes (58%)
- 1300 places gratuites (42%)

→ **997 places en Parc LPA** dont:

- 145 réservés aux abonnés

→ **3 220 places de parkings privées**
(source Insee 2017)

DEMANDE:

7 300 véhicules résidents *(source Insee 2017)* dont :

- 1 730 disposants d'un droit résident, répartis sur 2 secteurs résident et 3 arrondissements

A cela s'ajoute:

→ **Véhicules visiteurs + professionnels**

Offre de stationnement payante et réservée

	Lyon 1er	Tout Lyon
Payant	1 800	42 200
Gratuit	1 300	41 400
Total	3 100	83 600

Aire de Livraison	203
Autopartage	18
Place PMR	60
Place moto	217
Place vélo	879
Place taxis	10
Desserte hôtel	8
Transports de fonds	9
Trottinettes	17
Autres	15



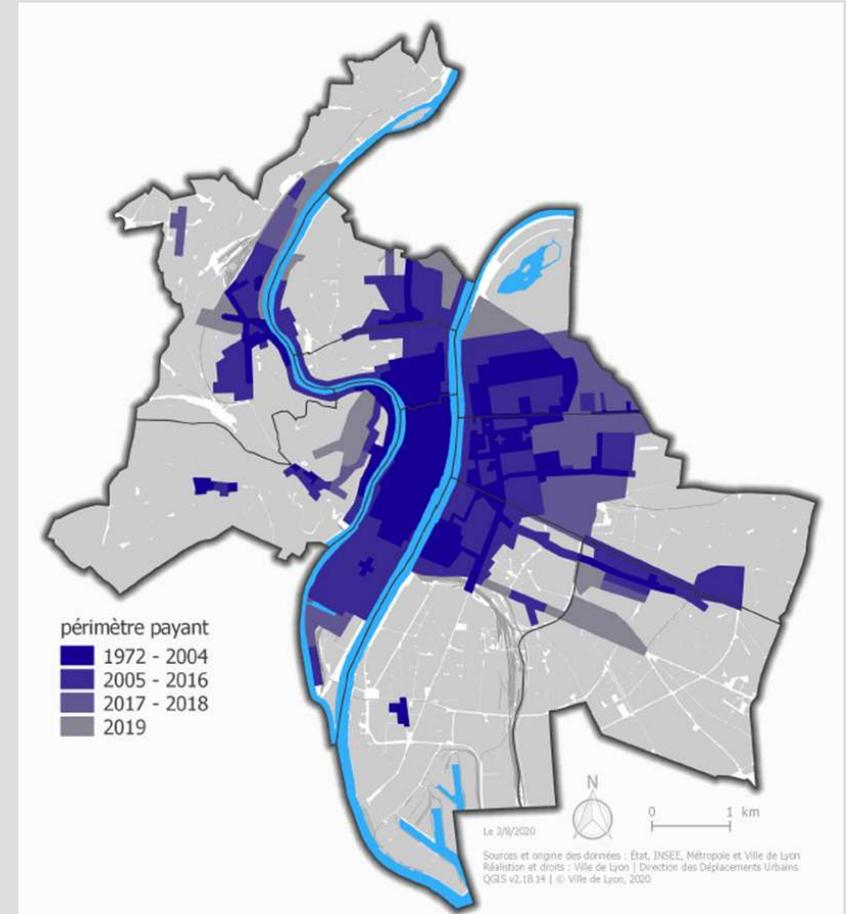
OFFRE:

- 1500 places payantes en zone TEMPO depuis 2009
- 300 places payantes en zone PRESTO depuis avant 2000

DEMANDE:

1 occupation globale sur voirie payante de 85%

- 40% résident (avec droits)
- 60% visiteurs et professionnels



Offre de stationnement résident



**1 730 droits résident
valides à Lyon 1er,
réparties sur 2 secteurs
résidents.**

→ **1 430 en Secteur 6**
(croix rousse + pentes) soit
35% de l'offre occupée par
les résidents du 1^{er}

→ **300 en Secteur 7**
(Presqu'île) soit 11% de
l'offre occupée par les
résidents du 1^{er}

Occupation de l'offre de stationnement payant

Taux d'occupation	
Moyenne Jour	83%
Moyenne nuit	89%
Moyenne globale	85%

6h	9h	12h	15h	18h	21h
90%	83%	82%	81%	85%	89%

Presto	75%
Tempo	87%

Ratio CEREMA en zone payante:

- **vers 80%** et en dessous, le stationnement est facile
- **vers 90%**, l'accès aux places de stationnement peut être considéré comme satisfaisant (1 place disponible / 10 places autorisées)
- **à partir de 95%**, le stationnement s'avère généralement difficile.

→ Une voirie occupée à 85% de ses capacités en moyenne contre 104% dans le secteur gratuit des chartreux.

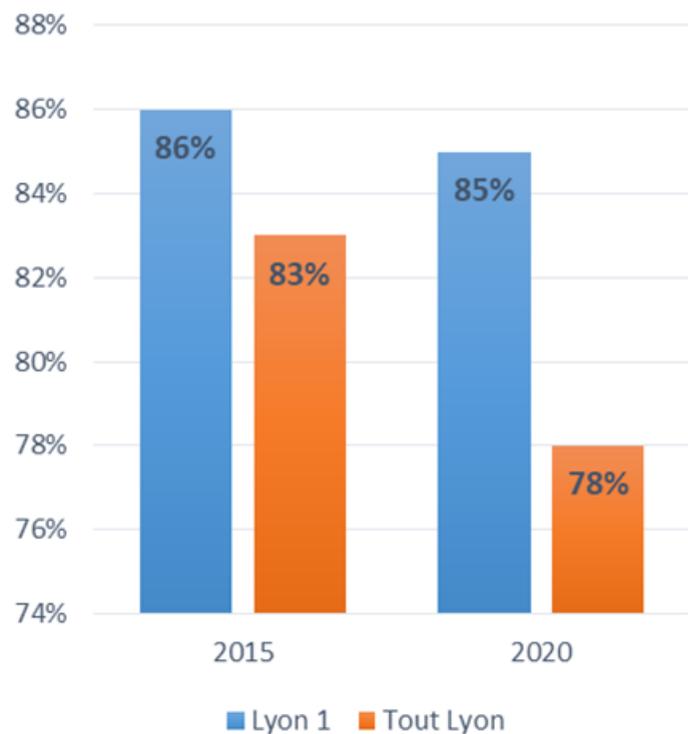
→ 40% par des résidents avec un droit de stationnement résident annuel et 60% par des visiteurs

→ Une occupation davantage en zone tempo (pentes, offre en garage privé faible) et la nuit liée aux activités nocturnes et aux retours des résidents.

→ Des conditions de stationnements sur voirie en zone réglementée payante globalement satisfaisante au regard des indicateurs du Cerema.

Evolution de la situation du stationnement dans le 1er arrondissement

Evolution de l'occupation sur voirie payante entre 2015 et 2020



→ Une occupation sur voirie payante stable entre 2015 et 2020 malgré une baisse de l'offre (-100pl), et supérieure à la moyenne de la Ville.

→ Un écart qui se creuse entre le 1^{er} et la moyenne de la Ville en 2020: zone payante inchangée, extension en payant dans le reste de la Ville

Evolution du stationnement et des nouveaux usages publics

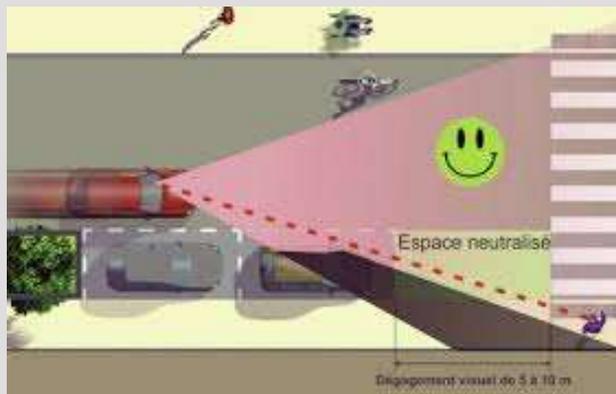
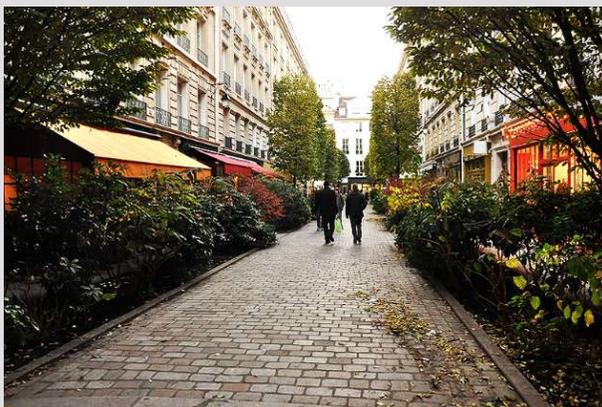
→ **Loi LOM du 24/12/2019**: interdiction de stationnement cinq mètres en amont des passages piétons (sauf cycle et engins de déplacements personnels) pour une meilleure visibilité des piétons (échéance décembre 2026). **177 places impactées dont 107 places standards.**

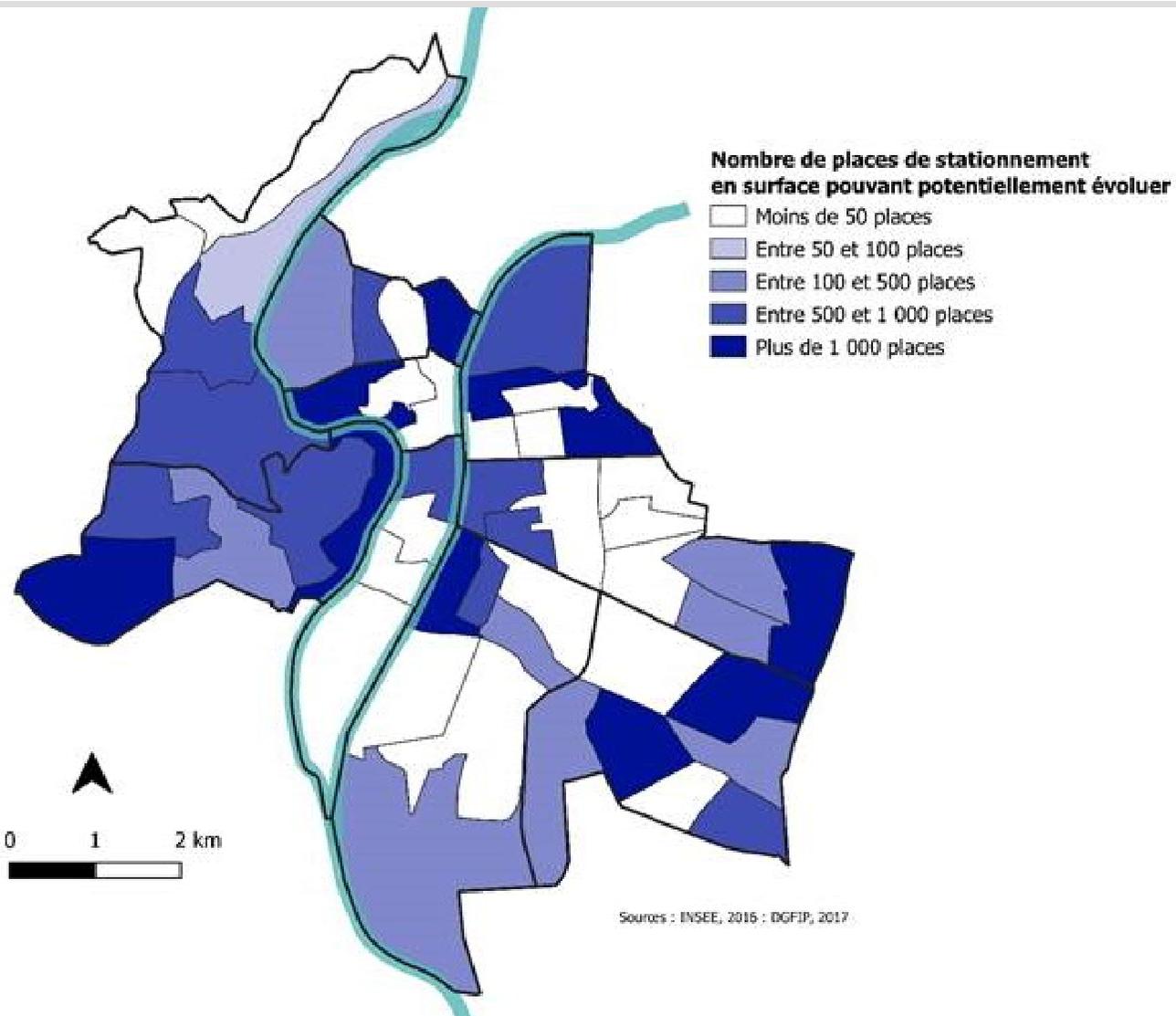
→ **Apaisement des abords des établissements scolaires**: piétonisation, zone de rencontre

→ **Mise en œuvre d'emplacements cycles et cycles cargo**

→ **Mise en œuvre d'emplacements pour les trottinettes**: **24 places** impactées en 1ere phase

→ **Végétalisation**





Objectifs du stationnement payant

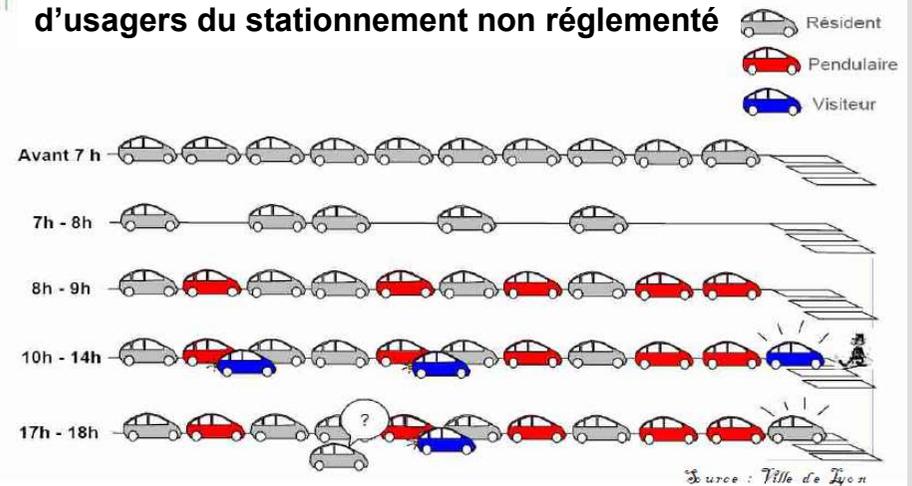
Le stationnement payant vise pour objectifs :

- **d'influer fortement sur le choix du mode de transport** des visiteurs et notamment des pendulaires.
- **d'améliorer les capacités de places disponibles** pour l'ensemble des usagers afin de pouvoir gérer les conflits d'intérêts.
- **De favoriser la rotation des véhicules (1,1 véhicule par place dans le secteur gratuit des chartreux) et des usages de courte durée** afin de maintenir des réserves de places disponibles tout au long de la journée.
- **De donner des capacités de stationnement pour les résidents** Et de réorienter les usagers vers leur parking privatif.
- **D'optimiser l'occupation de l'espace public et requalifier le paysage urbain vers d'autres usages** (végétalisation, modes de déplacements alternatifs)
- **D'améliorer la sécurité des déplacements** (stationnement anarchique et illicite en gratuit)
- **Un meilleur respect des emplacements réservés:** aire de livraison, places personnes à mobilité réduites

Nombre de véhicule par place par jour selon la réglementation, d'après le Cerema:

- **2 véhicules** par place dans des zones gratuites et saturées
- **environ 3 véhicules** au minimum par place par jour dans des voiries payantes mixtes résidentielles et Bureaux
- **entre 4 et 6 véhicules** au minimum par place par jour dans les voies payantes rotatives (secteurs commerçants).

Conflits d'intérêts entre les différents types d'usagers du stationnement non réglementé





Questions & réponses

Conclusion de la partie « Stationnement »



**Présentation « Forêt urbaine » pour la Mairie du 1^{er} arrondissement
– Laurence HUGUES –**

Le plan Arbres de la Ville de Lyon

- Atteindre d'ici 2030 **près de 100 000 arbres** sur le territoire de la Ville

Graçe à :

- **une re-densification du couvert végétal des parcs et squares existants**, avec des plantations d'arbres tiges classiques,
- **une densification importante et rapide du couvert végétal des certains sites** (jardins, parcs, délaissés, etc...) en mobilisant les techniques plantations de jeunes plants forestiers (méthode Miyawaki notamment),
- **la mise en œuvre de nouveaux projets :**
 - **du plan vergers urbains** avec un site par arrondissement et par an,
 - **du plan de végétalisation des équipements accueillants des publics sensibles** (crèches, cours et des abords des écoles, RPA etc...)
 - **du plan de végétalisation des espaces publics dans le cadre de la PPI** (en lien avec la Métropole),
 - **la mobilisation partenariale des propriétaires privés.**



Plantation du verger **Magneval Bodin** fin 2020

Les Plantations Forestières et Miyawaki 2021

- **11 500 plants forestiers** commandés (50 essences d'arbres et d'arbustes)
- **5000 plants prévus** à la première campagne de plantation du mois de février 2021

pour le 1^{er} arrondissement :

- Talus Tunnel partie haute (50 plants)
- Espace décoratif rue de Provence (600 plants)

- **Nouvelle campagne à l'automne 2021** intégrant des démarches participatives avec les habitants (sous réserve compatibilité avec les mesures barrières)
- **Mise en production et recherche de nouvelles essences** afin de diversifier la palette disponible pour les prochaines campagnes

Genre espèce	forme
ABIES bornmullariana	
ACERopalus	
ACERcampestris	
ACER monspessulanum	
ALNUScordata	
ARBUSTUSunedo	arbre arbre
BERBERISvulgaris	arbre arbre
CARPINUSbetulus	arbre
CEDRUSdeodora	arbuste
CELTISaustralis	arbuste
CERCISsiliquastrum	arbre arbre
COLUTHEAarborescens	arbre
CORNUSmas	arbre +
CORNUSsanguinea	arbuste
CORONILLAglauca	arbuste +
CORYLUSavellana	arbuste
CRATAEGUSmonogyma	arbuste
CYDONIA oblonga	arbuste +
CYTISUSscoparius	arbuste
FRAXINUSaungustifolia	arbuste +
FRAXINUSornus	arbuste
GLEDITISAtriancanthos	arbre arbre
JUNIPERUScommunis	arbre
KOELREUTERIApaniculata	arbuste
LIGUSTRUMvulgare	arbre
MALUScommunis	arbuste
OSTRYAcarpinifolia	arbre arbre
PISTACIAatlantica	Arbuste +
PRUNUSamygdalus	arbre arbre
PRUNUSsavium	arbre arbre
PRUNUSmahaleb	arbuste
PRUNUSpadus	arbre arbre
PRUNUSspinosa	arbre arbre
QUERCUScerris	arbre arbre
QUERCUSilex	arbre
QUERCUSpetraea	arbuste
QUERCUSpyrenaica	arbuste
QUERCUSsuber	arbuste
QUERCUSpubescens	arbuste
QUERCUScastaneifolia	arbuste
RHAMNUSalaternus	arbuste
ROSAcanina	arbuste
RUBUSidaeus	arbuste
SALIXpurpurea	arbre arbre
SALIXtrianda	arbre arbre
SALIXexigua	arbuste
SALIXsmithiana	
SAMBUSCUSnigra	
ULMUScampestris	
ULMUSlaevis	
VIBURNUMlantana	



**Talus de la rue des Fantasques, au-dessus du tunnel de la Croix-Rousse, et accolé à l'école primaire Michel Servet.
Plantation de 50 plants en partie haute.**



**Espace décoratif rue de Provence à côté du tunnel de la Croix-Rousse.
Plantation de 600 plants.**

Qu'est ce que la méthode Miyawaki ?

(résumé et application Ville de Lyon)

Du nom de son inventeur, le professeur Akira Miyawaki, botaniste japonais né en 1928. Cette méthode repose sur :

- **La sélection d'une grande diversité d'espèces nourricières pionnières et durables d'arbres et d'arbustes,**
- **Le choix des jeunes plants forestiers qui s'enracinent très rapidement,**
- **La préparation et l'amélioration du sol en le mélangeant avec du compost et des écorces ou des copeaux de bois afin de le rendre plus fertile (capacité à retenir l'eau),**
- **Une plantation très dense (3 plants au m²) et une répartition de manière aléatoire des espèces ce qui permet une communication racinaire intense : des stratégies d'entraide et de compétition vertueuse se mettent en place, les plants, aidés par leurs voisins, poussant alors très vite afin de garder leur exposition à la lumière du soleil.**
- **Le paillage du sol afin de protéger la terre et les jeunes plants,** limiter le dessèchement et la concurrence des herbes avec la jeune forêt.



(1) Les jeunes arbres du potentiel naturel de végétation sont plantés avec une forte densité de 3 arbres/m² et de manière aléatoire.

(2) Environ 3 ans plus tard, les plants ont été soumis à la sélection naturelle, et les plus adaptés se sont rapidement développés.

(3) 15-20 ans après avoir planté, une forêt dense et mature s'est établie.

Pourquoi utiliser aussi la méthode Miyawaki?

(Exemple de bois planté selon la méthode Miyawaki)



2016 - 30 cm



2019 - 3.5 m



Au **bout de 3 ans** la forêt, la forêt devient autonome. **En vingt ans, elle aura l'aspect d'une forêt naturelle centenaire.** Les forêts ainsi créées ou restaurées **poussent plus vite** que les forêts plantées de manière habituelle et, **en l'espace de quelques années seulement, elles accueillent une biodiversité exceptionnelle.**

La forêt naturelle : un écosystème harmonieux

Une forêt naturelle présente une densité et une diversité fortes, du fait de la coexistence de niches végétales différentes adoptent une stratégie d'entraide plutôt que de compétition

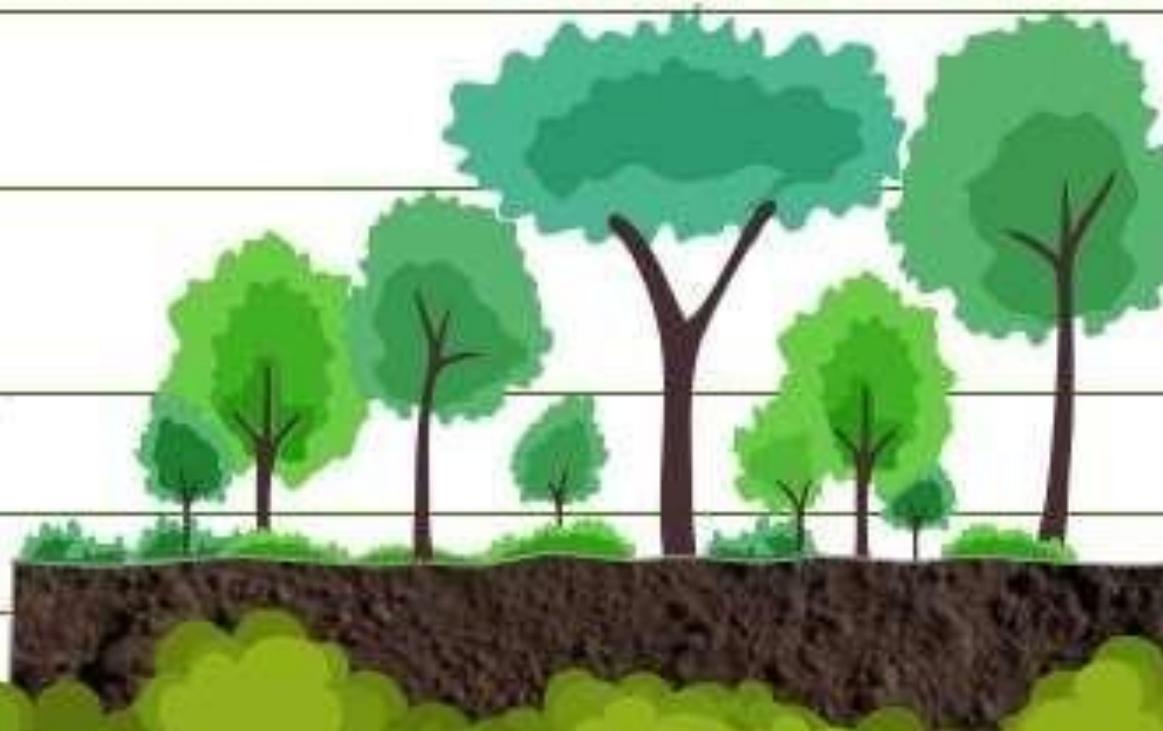
Canopée

Strate arborée

Strate arbustive

Strate herbacée

Strate hypogée



« *Natural management
is
best management* »

Pr Miyawaki



Questions & réponses

Conclusion de la partie « Végétalisation – Forêt Urbaine »



Autres sujets...



Conclusion générale de ce RENDEZ-VOUS CITOYEN